

**COMMUNE DE GONCOURT**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017**

**Présents** : RUIZ Albert – BERNARD Arnaud – RAGOT Olivier – VISENTINI Stéphan – HAUTOY Jean-Luc – SAUVAGEOT Odette — ROSIER Romuald – GUILLERMO Sébastien – JAQUEMIN Yves

**Absents** VALLY Rose-Line (procuration à VISENTINI Stéphan) – MAUGISSE Willy

Arrivée de BERNARD Arnaud à 21h20.

**Secrétaire de séance** : RAGOT Olivier

La séance débute à 20H30; le compte rendu du conseil du 8 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1) Décisions modificatives:** Le Conseil Municipal décide de modifier le budget eau/assainissement, comme suit : Chapitre 011, article 6156: - 500 € et chapitre 65, article 658: + 500 €.

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget principal, comme suit : Chapitre 012 : + 5 000 € et chapitre 67 :- 5000 €.

**2) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 23 663 € pour le budget principal et 12 963 € pour le budget eau-assainissement.

**3) Indemnités au comptable du Trésor Public :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 9voix, l'attribution de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur Dietenbeck, Comptable du Trésor Public de Bourmont, d'un montant total brut de 300,55 € .

**4) Modification statuts Communauté de Communes Meuse Rognon :**

Le Conseil Municipal, décide par 9 voix, de ne pas adopter les nouveaux des statuts de la CC Meuse Rognon .

**5) Statuts SDED 52 (Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de Haute-Marne).**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable :

-aux demandes d'adhésion , à compter du 1 janvier 2018 pour la CCGL (communauté de communes du Grand Langres) concernant le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés puis pour le transfert éclairage public demandé par la CCAVM (communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaugonnais).

- à la mise à jour des statuts.

Arrivée de Monsieur BERNARD Arnaud

**6) Incivilités et occupation du domaine public :**

**-Incivilités :** Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, de fixer un tarif spécifique pour les opérations de nettoyage, à savoir un tarif forfaitaire pour frais d'intervention de 30 euros concernant les ordures ménagères, objets encombrants, cartons sur le domaine public, déjections canines, tags et graffitis, affichage sauvage.

**-Occupation du domaine public :**

Reporté à la prochaine réunion

**7) Parcelles forestières – État d'assiette 2018 :** L'office National Des Forêts nous propose d'inscrire la parcelle 13 en coupe irrégulière de trituration, le Conseil Municipal vote par 10 voix contre et souhaite la garder pour les affouages. Parcelle 5-2 prévue en coupe d'amélioration, 10 voix pour.

**8) Taxe d'aménagement** : Le Conseil Municipal décide de reconduire de la taxe d'aménagement au taux de 2 % sur la commune de Goncourt.

**9) Location de parcelles** : (Monsieur ROSIER Romuald ne prend pas part au vote)

Mademoiselle Océane ROSIER souhaiterait louer les parcelles suivantes **ZF 24** (située dans la zone d'activité des Combelles) et **ZK 123** (réservée en vue de l'extension du cimetière), le Conseil Municipal donne son accord à 9 voix pour et autorise Monsieur le maire à signer une convention d'occupation précaire, pour un montant de 200 € à l'année, dès l'acquisition de la parcelle **ZK123** qui est en cours.

**10) Conditions et tarifs de location du véhicule communal Renault trafic « minibus »** : Le Conseil municipal décide de reporter ces décisions car il reste des points à approfondir.

La séance est levée à 23 h 30.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'RS', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE GONCOURT' at the top and 'HAUTE-MARNE' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.